

AVIATION

La menace sur les petits avions de Cointrin s'intensifie

Par **Chloé Dethurens**. Mis à jour à 11h15

Berne veut imposer de nouvelles normes de sécurité sur la piste en gazon, qui limiteront drastiquement le nombre de créneaux de vol. Les recours déposés par l'Aéro-Club, les propriétaires de petits avions et la société Swiftcopters ont été rejetés par la justice.



Mots-clés

Genève Aéroport

Partager & Commenter

Les petits avions privés, l'école de pilotage et les hélicoptères risquent fort de devoir quitter Cointrin. Leurs trois recours déposés contre la mise en application de normes de sécurité édictées par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) viennent d'être rejetés par le Tribunal administratif fédéral.

Dès le 30 octobre, les utilisateurs de la piste en gazon devront respecter des écarts de trois minutes minimum avec les vols commerciaux, prioritaires. Les deux pistes sont effectivement distantes de 252 mètres au lieu des 760 préconisés par la réglementation internationale, relève l'OFAC, qui craint que les appareils se retrouvent pris dans des tourbillons de sillage, provoqués par les avions en mouvement. Le Tribunal a décidé de soutenir cette décision.

Mais pour l'Aéro-Club, la société Swiftcopters et les propriétaires d'avions privés, ces normes limiteront de manière trop drastique le nombre de créneaux disponibles pour voler. "L'école de pilotage va devoir fermer, relève Bérengère Gautier, membre du comité. Il ne sera plus possible de voler spontanément. "Le nombre de créneaux qui nous est alloué est tellement faible qu'il sera même difficile de pouvoir décoller pour aller faire de l'écolage ailleurs". Les recourants relèvent également que la situation actuelle n'a entraîné aucun accident ou incident ces dernières années. Un recours auprès du Tribunal fédéral est à l'étude. Une pétition munie de 2500 signatures sera prochainement remise au Grand Conseil. (TDG)

Créé: 14.10.2013, 11h40

Aucun commentaire pour le moment